

# Les groupements d'employeurs

---

## Déclaration du groupe CGT

Depuis sa création, les groupements d'employeurs ont connu différentes phases de modifications législatives sans pour autant contribuer significativement au développement de l'emploi, pas plus qu'à la réduction de la précarité dans nos territoires. Après plus de trente ans d'existence, force est de constater que ce dispositif a du mal à décoller et reste limité à quelques secteurs d'activités.

Après la saisine du CES sur le même sujet, datant de 2002 il a semblé utile au gouvernement de nous réinterroger sur le cadre juridique, fiscal et législatif des groupements d'employeurs. Cette saisine peut servir utilement leur déploiement, tout autant que combattre l'émiettement du travail. Pour autant la CGT considère néanmoins légitime d'encadrer certaines préconisations de notre avis pour éviter les effets d'aubaine.

Nous réaffirmons un point majeur : ce dispositif doit rester orienté sur ses bases fondatrices, à savoir structurer et aider le travail dans les petites entreprises et ne doit, en aucun cas servir les grandes entreprises à organiser l'externalisation de leurs emplois.

Certaines propositions que nous formulons pourraient réellement être bénéfiques à tous, employeurs, comme salariés, si le législateur allait jusqu'à conditionner les aides publiques que nous proposons à travers la création d'un fond d'amorçage à la validation d'un accord collectif majoritaire de branche. Ainsi l'engagement serait récompensé au détriment de la recommandation.

C'est le cas des branches fortement utilisatrices des contrats courts qui feraient l'effort de mieux structurer les parcours professionnels de ses salariés en mettant en place des groupements d'employeurs territoriaux ou sectoriels. Il en serait de même pour celles qui s'engageraient sur des clauses spécifiques de branches en faveur du développement d'activités, d'emplois stables, de qualité comme le CDI, le travail à temps plein, l'élévation de la formation et de la qualification ou encore la mobilité des salariés, etc...

Nombre de propositions du projet d'avis peuvent aider utilement au développement responsable des groupements d'employeurs. Pour toutes ces raisons, la CGT a voté le projet d'avis.